



Eure-et-Loir

Commune d'ARCISSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 FÉVRIER 2026

Date de transmission de la convocation 12 février 2026.

L'an deux mil vingt six, le vingt six du mois de février le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 h 30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERIO Valérie	1 <sup>er</sup> adjointe		X	Bruno BOBAULT
BOTINEAU William	2 <sup>ème</sup> adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 <sup>ème</sup> adjointe	X		
ENEULT Hervé	4 <sup>ème</sup> adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 <sup>ème</sup> adjointe	X		
CARLIER Thierry	6 <sup>ème</sup> adjoint Maire délégué Brunelles	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Conseiller Municipal	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale		X	Stéphane COURPOTIN
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale	X		
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale	X		
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale	X		

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.  
Angélique DAVEAU a été nommée secrétaire de séance.

### **ASSAINISSEMENT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 (délibération n° 6-26/02/2026)**

Sous la présidence de Edwige VEDIE, adjointe chargée des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif 2025 qui s'établit ainsi :

Exploitation dépenses	2025	
	BP 2025	Liquidé
Chapitre		
011 - Charges à caractère général	36 295,00	32 268,32
012 - Charges de personnel et frais assimilés	5 732,76	5 732,27
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	3 942,05	3 641,12
65 - Autres charges de gestion courante	508,00	408,00
66 - Charges financières	143,59	143,59
67 - Charges exceptionnelles	100,00	0,00
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	100,00	62,41
	<b>46 821,40</b>	<b>42 255,71</b>

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le 5.03.2026

ID : 028-200084531-20260226-DELIB6\_26022026-DE

Chapitre	2025	
	BP 2025	Liquidé
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	6 139,56	6 139,56
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	16 705,00	19 912,95
77 - Produits exceptionnels	23 976,84	23 976,00
	<b>46 821,40</b>	<b>50 028,51</b>

Chapitre	2025	
	BP	Liquidé
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 145,55	3 145,55
20 - Immobilisations incorporelles	13 088,49	8 114,44
21 - Immobilisations corporelles	10 000,00	0,00
23 - Immobilisations en cours	9 944,57	0,00
	<b>36 178,61</b>	<b>11 259,99</b>

Chapitre	2025		
	BP 2025	Liquidé	RAR
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	6 087,56	6 087,56	0,00
021 - Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 942,05	3 641,12	0,00
13 - Subventions d'investissement	26 149,00	0,00	22 953,00
	<b>36 178,61</b>	<b>9 728,68</b>	<b>22 953,00</b>

Hors de la présence de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, l'assemblée **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif 2025 de l'assainissement.

La secrétaire,  
Angélique DAVEAU



Le Maire, Stéphane COURPOTIN.


